

Objet : nomination et reclassement

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RATIONALISATION DES EFFECTIFS ET
 DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,

Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
 Vu le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des
 fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
 Vu les dossiers des intéressées,

ARRETE :

Article premier.- Les institutrices adjointes, hiérarchie C2, dont les noms figurent au tableau ci-après, titulaires du certificat d'aptitude pédagogique (CAP), sessions de 2013 et 2014, sont nommées et reclassées, ainsi qu'il suit, dans le corps des Instituteurs, hiérarchie B3, conformément aux dispositions du décret n°77-987 du 14 novembre 1977, modifié :

Prénoms, nom et matricule de solde	ANCIENNE SITUATION		NOUVELLE SITUATION		
	Date de nomination et titularisation	Ancienneté totale	Grade et échelon	Date d'effet	Anc Cons à 40%
Fatou SYLL Mle: 635.123/F IA 1°CL 2°ECH	01/10/2008	5a 9j	I 2°CL 1°ECH I 2°CL 2°ECH I 2°CL 3°ECH I 2°CL 4°ECH	10/10/2013 10/10/2013 06/10/2015 06/10/2017	2a 4j 4j Anc. épuisée
Awa DIASSE Mle: 657.339/A IA 2°CL 4°ECH	01/10/2010	4a 9j	I 2°CL 1°ECH I 2°CL 2°ECH I 2°CL 3°ECH	10/10/2014 02/03/2015 02/03/2017	1a 7m 10j Anc. épuisée

Article 2. - Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



Mariama SARR